COMITE DIDEROT

Communiqué 18 décembre 2025

BILAN DE L'ANNEE 2025

MISE EN ŒUVRE DES SANCTIONS EUROPENNES CONTRE LES MEDIAS RUSSES : OU EN SOMMES-NOUS ?

Depuis mars 2022, l'Union européenne a adopté de nombreuses sanctions contre des chaînes de télévision, des sites Internet et des groupes de médias russes participant de la propagande de guerre et de la légitimation de l'agression contre l'Ukraine.

Depuis 2023, le Comité Diderot et ses partenaires (Pour l'Ukraine leur liberté et la nôtre, RSF, Russie-Libertés, Union des Ukrainiens de France) mènent campagne pour que l'application de ces sanctions par les opérateurs français soit effective. De nombreux signalements de contournements ont été adressés à l'Arcom par le Comité Diderot et ses partenaires.

Le 12 mars dernier, l'Arcom avait été invitée par l'Assemblée nationale à se montrer plus efficace dans l'utilisation de ses nouvelles prérogatives, inscrites dans la Loi sur la sécurité et la régulation numérique (Loi SREN du 21 mai 2024) pour faire respecter les sanctions européennes contre les chaînes de télévision, les services en lignes et les entreprises de médias russes impliqués dans la propagande de guerre.

Une tribune publiée dans *Le Monde* le 14 mai, signée par les différentes associations et diverses personnalités politiques (Boris Vallaud, Nathalie Loiseau, Claude Malhuret, Laurent Mazaury) avait insisté sur l'urgence d'une intervention de l'autorité de régulation.

Tenant compte de ces interpellations, l'Arcom a procédé le 27 mars à une mise en demeure d'Eutelsat et le 3 juillet elle a annoncé intervenir auprès des opérateurs d'Internet.

Le 8 décembre 2025, une réunion vient d'avoir eu lieu entre l'Arcom, le Comité Diderot et ses partenaires pour faire le point sur le dossier.

Eutelsat

Tenant compte de la mise en demeure publiée l'Arcom le 27 mars 2025 demandant l'arrêt de la transmission des chaînes STS et Kanal 5, Eutelsat a annoncé se mettre en règle concernant toutes les chaînes des groupes sanctionnés (en particulier VGTRK et National Media Group) qui continuaient à être diffusée par le satellite Eutelsat 36D vers la Russie et les territoires illégalement occupés et annexés de l'Ukraine. Cette mise en règle coûtera à l'opérateur environ 16 millions d'EUR par an.

Le Comité Diderot et ses partenaires constatent avec satisfaction cette évolution, qui résulte en grande partie de leur action.

Le Comité Diderot et ses partenaires regrettent cependant que l'Arcom et la Direction générale du Trésor n'aient pas encore statué sur le cas de quatre chaînes russes transmises pat Eutelsat, non sanctionnées par l'Union européenne, mais dont il est établi qu'elles diffusent vers la Russie et les territoires annexés des spots publicitaires de recrutement des Forces armées russes, entité elle-même sanctionnée par l'Union européenne.

Il est demandé au gouvernement français de proposer au Conseil européen que ces chaînes soient sanctionnées.

D'une manière générale, Eutelsat pourrait échapper à ce type de situation nuisible à sa bonne réputation si l'Union européenne se décidait enfin à sanctionner son principal partenaire russe, l'opérateur russe de satellites RSCC, entreprise d'Etat, qui diffuse toutes les chaînes sanctionnées vers la Russie, les territoires occupés de l'Ukraine, mais aussi vers l'Europe et le Moyen-Orient. Il serait bienvenu que la France propose cette décision à la Commission européenne et aux autres Etats membres.

Opérateurs d'Internet

Le 3 juillet dernier, dans un communiqué de presse, l'Arcom a annoncé qu'elle intervenait auprès des opérateurs pour faire respecter les sanctions au sujet d'un premier lot de sites de chaînes russes qui avaient été signalés. Des interventions ont également été faites concernant la diffusion en streaming des chaînes sanctionnées.

Le Comité Diderot constate que, dans l'ensemble, ces interventions ont été effectives en ce qui concerne 17 sites signalés, mais fait état d'un certain nombre de contournements toujours observables, qui ont été signalés début septembre. Des injonctions ont été adressées à certains opérateurs qui ne suivaient pas les mises en demeure. La diffusion en streaming des chaînes sanctionnées reste importante sur des plates-formes extra-européennes accessibles en France. Les plates-formes sans mentions légales et dont le nom de l'hébergeur est masqué diffusant essentiellement les chaînes sanctionnées devraient être bloquées.

L'Arcom indique que le Collège a pris de nouvelles décisions de mise en demeure sur base d'une nouvelle liste signalant 37 sites de médias sanctionnés, non liées à des chaînes de télévision. L'Arcom indique que d'autres décisions sont en préparation et seront soumises prochainement au Collège.

Le Comité Diderot et ses partenaires prennent acte avec satisfaction de ces progrès. Ils procéderont en janvier à une nouvelle vérification de l'avancement de la mise en œuvre des sanctions. De nouveaux signalement seront transmis si nécessaire.

Propagande russe sur les chaînes de télévision

Le Comité Diderot et ses partenaires demandent à l'Arcom de se montrer particulièrement vigilante en ce qui concerne le respect par les chaînes françaises sous sa juridiction de l'honnêteté de l'information, en particulier lorsque des donnent la parole à des propagandistes notoires reprenant le narratif du Kremlin, avec occultation ou négation de crimes établis.

Ils s'inquiètent par ailleurs de la multiplication dans les médias français d'interviews de propagandistes russes sanctionnés par l'Union européenne. Ces interviews paraissent relever plus du soucis de réaliser des scoops avec parfum de scandale que d'un réel souci d'information du public. Ils rappellent que les sanctions contre les propagandistes supposent non seulement le gel des avoirs mais également le gel des ressources économiques. Les sanctions ne privent pas les propagandistes de leurs droits fondamentaux, et notamment de leur liberté d'expression. Il n'y a cependant lieu de favoriser cette expression au seul prétexte de l'information.

Les journalistes devraient éviter de donner la parole à ces propagandistes sanctionnés pour leurs propos criminels. Les interviews de ces propagandistes sanctionnés ne font que renforcer leur notoriété et leur audience sans que cela soit indispensable pour la compréhension de la guerre en cours.

Nécessité d'un rapport sur la mise en œuvre des sanctions dans l'Union européenne

Un rapport publié le 5 août 2025 par l'Institute for Strategic Dialogue a confirmé ce que le Comité Diderot dénonce depuis décembre 2023 : les sanctions sont très mal appliqués par les opérateurs d'Internet dans la plupart des Etats membres de l'Union européenne.

Le Comité Diderot et ses partenaires souhaitent que la Commission européenne, le Comité européen des médias et l'Observatoire européen de l'audiovisuel établissent un rapport sur l'état de la mise en œuvre des sanctions dans les différents Etats membres.

Contact : André Lange, coordinateur du Comité Diderot,
comite.denisdiderot@gmail.com
https://denisdiderot.net